Session extraordinaire du 21 septembre 2009

Session extraordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Carole N. Côté, messieurs les conseillers Éric Poirier, Roland Pelletier, Hector St-Laurent et Francis Rodrigue.

Madame la conseillère Claire Lepage est absente.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la session ouverte

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Carole N. Côté, appuyé de monsieur Éric Poirier, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2009-09-135

AUTORISATION À SIGNER LE PERMIS POUR LES TRAVAUX SOUS LA VOIE FERRÉE DU CN

Il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Francis Rodrigue, d'autoriser le maire et le directeur général à signer le permis pour les travaux à être faits sous la voie ferrée du CN dans le cadre des travaux aux étangs aérés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2009-09-136

STATION D'ÉPURATION—TROP PLEIN DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Considérant que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard désire procéder à la construction d'un trop-plein pompé sur le site de la station d'épuration;

Considérant qu'une demande d'autorisation pour les projets d'aqueduc et d'égout en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* doit être adressée au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

Considérant qu'une fois les travaux achevés, la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard doit transmettre au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Poirier, appuyé par monsieur Hector St-Laurent et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard présente une demande d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux de construction d'un trop-plein pompé sur le site de la station d'épuration;

QUE la firme Roche Itée, Groupe-conseil soit mandatée pour préparer et présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard s'engage, une fois les travaux achevés, à transmettre au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2009-09-137

MODIFICATION DU RÈGLEMENT 381-2009—DÉPENSES RELATIVES AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement 381-2009 afin d'indiquer le mode de financement total des travaux prévus pour les dépenses relatives aux réseaux d'aqueduc et d'égout;

En conséquence, il est proposé par madame Carole N. Côté, appuyé de monsieur Francis

Rodrigue, de modifier le règlement 381-2009 comme suit :

Article 2

Le Conseil municipal est autorisé à effectuer des dépenses relativement aux réseaux d'aqueduc et d'égout pour un montant de 760~857~\$;

Article 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à emprunter un montant de 253 000 \$ sur une période n'excédant pas 15 ans. Le solde du coût des travaux sera financé par la taxe d'accise que la Municipalité a reçue et par le fonds d'administration.

La présente résolution annule la résolution 2009-09-126.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition du président, l'assemblée est levée.	
Francis St-Pierre, maire	Alain Lapierre, secrétaire-trésorier